

GE_GERICHTE A/945/2009 vom 12. März 2009

GE Cour de justice, 2009-03-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_945_2009

FR: GE_GERICHTE A/945/2009 du 12 mars 2009

IT: GE_GERICHTE A/945/2009 del 12 marzo 2009

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 17.06.2009
A/945/2009

A/945/2009 ATAS/755/2009 du 17.06.2009 (AI) , RETIRE Par ces motifs RÉPUBLIQUE
ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/945/2009 ATAS/755/2009
ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 5 du
17 juin 2009 En la cause Monsieur B _____, domicilié au Lignon recourant contre
OFFICE CANTONAL DE L'ASSURANCE-INVALIDITE, sis rue de Lyon 97, Genève
intimé Vu la décision du 12 mars 2009 de l'Office cantonal de l'assurance-invalidité
octroyant une rente d'invalidité entière à M. B _____; Vu le recours de l'assuré du 19
mars 2009; Vu sa lettre du 4 juin 2009, par laquelle il retire son recours; PAR CES
MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Prend acte du
retrait du recours. Raye la cause du rôle. Dit que la procédure est gratuite. La greffière :
Claire CHAVANNES La Présidente : Maya CRAMER Une copie conforme du présent
arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.